

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

MAIRIE DE
BAGNOLET

093-219300068-20190313-19031302-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2019

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Préambule

Préalablement au vote du budget, le rapport d'orientation budgétaire permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation. C'est un temps fort de l'élaboration budgétaire et financière de l'année.

Encadré par le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2312-1, il permet d'engager une réflexion et un débat sur les grandes orientations voulues par la collectivité : orientations financières et budgétaires dans un contexte instable et incertain mais, également, positionnements politiques puisque du débat d'orientation budgétaire dépendra la nature et la qualité des services publics qui seront mis en œuvre dans les années à venir.

Concernant les communes de 3 500 habitants et plus, les nouvelles dispositions imposent désormais à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport (ROB) sur :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Cette liste n'est pas limitative. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret n°2016-841 du 24 juin 2016. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et fait l'objet d'une publication.

Les objectifs du débat d'orientation budgétaire :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget,
- D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.
- Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Par ailleurs, BAGNOLET, comme toutes les communes ayant plus de 60 millions d'euros de budget de fonction, est engagé par un contrat avec l'Etat visant à limiter l'évolution maximum annuelle 2018-2020 de ses dépenses de fonctionnement à +1,5% par rapport à 2017. Cet objectif s'inscrit dans le cadre des efforts toujours renouvelés demandés aux collectivités territoriales, pour participer à la réduction des déficits publics nationaux conformément aux engagements européens de la France, engagements formalisés au travers des objectifs de la Loi de Programmation des Finances publiques. Il s'agit d'un effort renouvelé car rappelons que, entre 2014 et 2017, les concours financiers de l'Etat ont d'ores et déjà été réduits de 11,5 milliards d'euros. Dans ce cadre BAGNOLET a subi, entre 2014 et 2018 une amputation de ses recettes de 10.816.000 €. Le différentiel de dotation forfaitaire entre 2014 et 2018 représente 3.554.000€ (soit à titre de comparaison, environ 8% des dépenses de personnel 2017 de la ville).

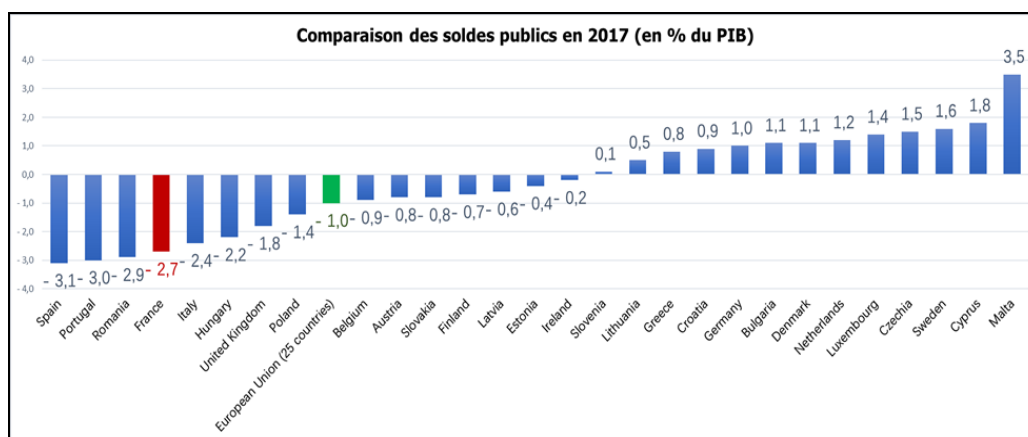
C'est donc dans un contexte toujours plus difficile que BAGNOLET doit parvenir à offrir un service public de qualité au profit de ses habitants, à porter son ambitieux programme d'investissements, tout en restaurant une situation financière communale saine.

Comme les années précédentes, le budget 2019 devra donc poursuivre la démarche engagée de maîtrise des charges, tout respectant les engagements prioritaires de la mandature.

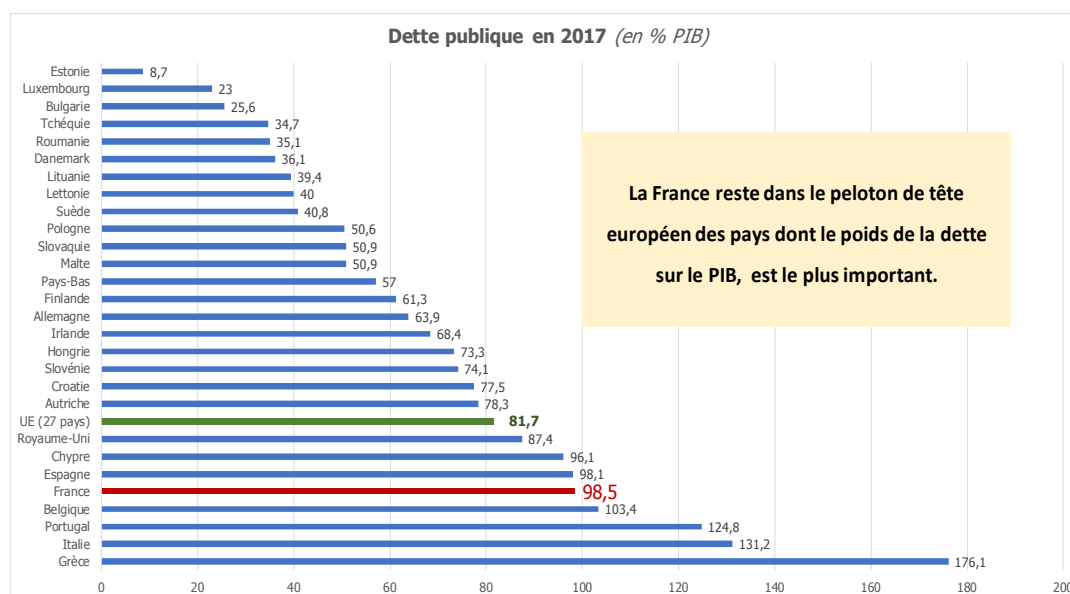
1. Un contexte national tendu ... entraînant des mesures d'assainissement des équilibres financiers globaux mettant sous contrainte les budgets des collectivités territoriales

1.1 Le budget de la France est dans le « rouge » : en effet, la France fait partie du peloton de tête des pays européens dont le déficit public et l'endettement sont les plus élevés.

En 2017, la France fait partie des quatre états européens présentant les déficits publics les plus élevés.



La France reste dans le peloton de tête parmi les pays européens les plus endettés. Sa dette de représente 98,7% de son PIB en 2017 ... contre seulement 55,9% en 1995.



Les récentes mesures annoncées le 10 décembre 2018 par le Président de la République, concernant notamment les réponses aux demandes légitimes issues du mouvement des « gilets jaunes », ont modifié sensiblement la trajectoire des finances publiques, notamment celle du déficit public 2019.

- L'ensemble des mesures « gilets jaunes » représenterait un coût supplémentaire de 9,7 Milliards d'Euros, dont :

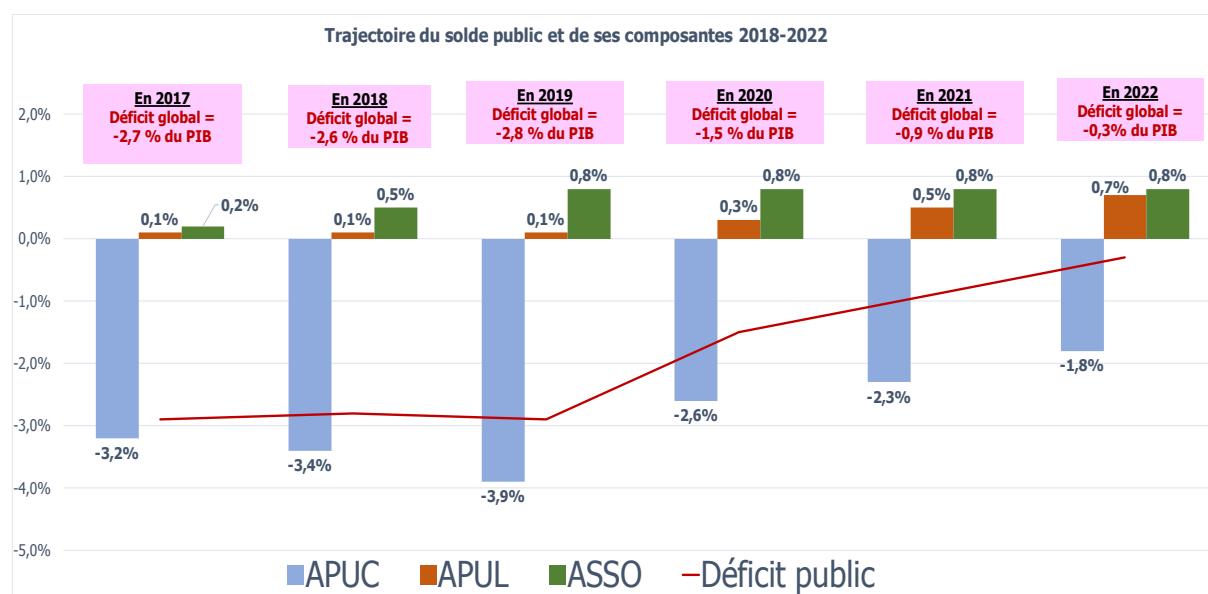
- Annulation de la hausse de la composante carbone et de la suppression du tarif réduit de TICPE sur le gazole non routier, pour un total de -3,82 Milliards d'Euros,
 - Augmentation en dépenses pour la revalorisation de la prime d'activités (+2,675 Milliards d'Euros).
- L'Etat prévoit d'emprunter 5 Milliards d'euros supplémentaires pour 2019 conduisant à s'approcher dangereusement du ratio d'endettement de 100% du PIB (98,8%) contre un seuil européen de 60% du PIB.
 - **La loi de finances initiale table ainsi sur un déficit équivalent à 3,2% du PIB 2019 (... supérieur aux 2,8% prévus au projet de loi de finances 2019), soit un déficit correspondant à 77,5 Milliards d'Euros.** Le déficit public 2019 franchirait à nouveau le seuil de 3% caractérisant la notion de « déficit excessif ».

Note : Les prévisions sont déterminées sur la base d'une croissance du PIB en volume de 1,7% en 2018 et 2019 ... Ce qui pourrait s'avérer optimiste au regard des récentes études de la Banque de France tendant à infléchir cette croissance à 1,6% en 2018 et 1,5% en 2019.

Toutes administrations publiques confondues	Texte adopté AN 1ère lecture	Texte définitif	Ecart
Solde prévisionnel	-2,80%	-3,20%	-0,40%
PIB prévisionnel (source PLF 2019) en Mds €	2 421	2 421	
Montant déficit public (En Milliards d'Euros)	-67,8	-77,5	-9,7

1.2. La France a formalisé, dans la loi de programmation des finances publiques, son engagement de réduire son déficit public à l'horizon 2022.

Le Gouvernement s'était engagé, à l'horizon 2022, sur la quasi-disparition du déficit public.



APUL : administrations publiques locales

ASSO : administrations de sécurité sociale

Cet objectif initial risque d'être remis en cause par :

- A. Un contexte international qui pourrait se traduire par une limitation de la croissance impactant les finances publiques ;
- B. La dégradation de la situation socio-économique de la France en 2018 ;
- C. Les risques inhérents au financement des réformes annoncées, notamment sur la suppression de la Taxe d'Habitation.

A. Le ralentissement de la croissance posera la question du respect des engagements de la France de réduire ses déficits publics à l'horizon 2022

Le contexte international se caractérise par des fragilités politiques, économiques et monétaires.

Les fragilités sont d'abord **politiques**. La guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine menace le commerce international puisqu'il s'agit des deux premières puissances économiques mondiales.

Aucun accord n'est pour le moment ratifié par la Grande Bretagne s'agissant du Brexit (*maintien de la présence britannique dans le marché commun, situation des européens sur le territoire britannique, remise en cause ou non des frontières au sein du Royaume-Uni*) alors qu'il doit intervenir le 29 mars 2019. La perspective éventuelle d'un « no-deal », engendrerait une augmentation des coûts de transports des marchandises échangées (à la suite de l'instauration de nouvelles barrières douanières) pour la Grande Bretagne mais également l'ensemble des pays européens.

Par ailleurs, les élections européennes pour 2019 s'annoncent également incertaines. Le dépassement du seuil de déficit excessif par la France, le non-respect des obligations de réduction de la dette en Italie risquent de bloquer les projets de réforme européens tels que l'adoption d'un budget unique.

Les fragilités sont également **économiques**. Alors que les Etats-Unis continuent à afficher un taux de croissance important et un taux de chômage très faible, les prévisions pour les prochaines années laissent craindre un ralentissement global de la croissance. Ce ralentissement touchera non seulement les pays les plus riches mais également les économies émergentes fortement touchées par l'augmentation des taux d'intérêts de la Banque Centrale américaine et par la baisse des prix du pétrole.

Enfin, les fragilités sont également **monétaires**. La Banque Centrale américaine et la Banque Centrale Européenne ont entamé depuis plusieurs mois une démarche de « resserrement des conditions monétaires ». En résumé, les taux d'intérêts augmentent depuis quelques mois aux Etats-Unis et en Europe. N'oublions pas qu'au sein des deux zones monétaires, la dette publique et privée (ménages et entreprise) est très élevée. Pour exemple, en France, la dette privée dépasse 100% du PIB. Le resserrement des conditions monétaires pourrait conduire à un ralentissement des investissements et de la consommation des ménages. Les conditions d'emprunt des collectivités territoriales seraient également dégradées à court et moyen terme.

B. La fin de l'embellie en 2018 pour la France : Les événements du mois de décembre 2018 illustrent la dégradation économique, sociale et financière de la France. Alors que l'année 2017 se caractérisait par une croissance de plus de 2,2% du PIB, l'année 2018 marque un net recul (1,6% selon les dernières prévisions).

Les mesures annoncées en janvier 2018 de transfert de la pression fiscale par une augmentation de la CSG pour diminuer les cotisations sociales n'ont pas produit les effets d'un renforcement du pouvoir d'achat. Cet empêchement résulte notamment de la progression de l'inflation sur l'année 2019 tirée par le coût des matières premières qui ont absorbé les gains de pouvoir d'achat. En outre, les mesures concomitantes d'augmentation de certaines taxes de consommation (sur les carburants) ont engendré une vague de contestation dans toute la France à partir du mois d'Octobre 2018. Les deux mois de manifestations des « Gilets Jaunes » auraient conduit à une diminution de 0,2% du PIB selon les dernières études de la Banque de France. A titre d'information, la consommation des ménages représente 40% du PIB Français (graphique 1).

C'est ainsi toute la trajectoire des finances publiques 2018-2022 qui pourrait être remise en cause. Celle-ci, prévoyait une croissance à 2% chaque année de 2020 à 2022. Le Gouvernement devra trancher dans ce cas entre respecter les objectifs de déficits (*et par conséquent demander plus d'économies*) ou accepter une dégradation des indicateurs.

C. Par ailleurs, l'Etat s'est engagé à mettre en place un certain nombre de mesures visant à relancer le pouvoir d'achat des français. L'une des mesures « phares » étant la **suppression généralisée de la taxe d'habitation.**

Cette suppression est d'ores et déjà acquise, *au plan national*, pour environ 80% des ménages les moins favorisés (*Foyers avec moins de 27.000 € pour la première part de quotient familial, bénéficiant d'une suppression progressive de la TH entre 2018 et 2020 (-30% en 2018, -65% en 2019, -100% en 2020)*). A BAGNOLET, environ 70% des foyers imposables en résidences principales seraient concernés par cette première mesure (données 2018), et bénéficieraient, toutes choses égales par ailleurs, d'une baisse de leur cotisation TH en 2019.

Au plan national, le coût en année pleine de cette première mesure a été estimé à environ 10 milliards d'euros..., sachant qu'une partie devait être couverte par la hausse de la fiscalité énergétique, ce qui ne devrait plus être le cas.

Par ailleurs, le gouvernement semble maintenir son orientation à l'horizon 2020-2021, pour une suppression pure et simple de la TH pour les 20% des foyers restants au plan national. Le coût de cette mesure supplémentaire est évalué à environ 10 milliards d'euros.

Ces mesures de suppression de la TH et de compensation aux collectivités bénéficiaires, couleraient donc, à terme, environ 20 milliards d'euros. Se pose donc la question de leurs financements puisque l'Etat s'était engagé à ne pas instaurer d'impôts supplémentaires.

En l'absence de réinstauration de l'ISF par exemple, le risque est fort quant à ... :

- Une hausse des impôts existants (CSG, ...etc.), voire un retour de la hausse de la fiscalité énergétique ;
- Une baisse accentuée des moyens alloués par l'Etat aux services centraux de proximité (hôpitaux, justice, ...etc.), sachant que l'on sait que la Seine-Saint-Denis est d'ores et déjà sous-dotée de ce point de vue.

- Une nouvelle réduction des dépenses de l'Etat à destination des collectivités territoriales via, un retour aux réductions autoritaires et généralisées de la Dotation Forfaitaire. *A ce titre on rappelle à nouveau, que la précédente Contribution au redressement des Finances publiques a permis de dégager au plan national sur le dos des collectivités territoriales, environ 11,5 milliards sur la période 2014-2017, ... dont 10.800.000 € financés par BAGNOLET.*

Compte tenu des éléments ci-dessus (voir A-B-C), le dérapage du déficit budgétaire ressortant de la LFI 2019 ... pourra aggraver les contraintes financières nécessaires pour atteindre la cible 2022 de déficit « zéro ».

Dans ces conditions, les pistes de réduction du déficit public global pourraient finalement reposer à nouveau sur des efforts accrus demandés aux collectivités territoriales pour compenser le déficit du budget de l'Etat stricto sensu.

A ce titre, il faut rappeler que le **déficit public GLOBAL** (66,7 milliards avant mesures adoptées en LFI 2019), est **uniquement dû aux administrations centrales** (budget Etat stricto sensu) ... puisque que les budgets des administrations publiques locales (APUL) et des administrations de sécurité sociale (ASSO) sont, quant à eux, largement excédentaires.

Part de l'Etat dans le déficit public

Année	Toutes Administrations publiques confondues <i>en milliards €</i>	Dont ETAT	dont APUL et ASSO
2 0 1 2	-104,0	-85,1	-18,9
2 0 1 7	-61,4	-65,3	+ 3,9
2 0 1 8	-60,6	-72,4	+ 11,8
2 0 1 9	-66,7	-86,9	+ 20,2
Variations 2012 – 2019	- 36%	+ 2%	- 207%

Source : Extrait du rapport de la Commission Finances de l'AN – Tome 1 page 115

Le respect de l'objectif de réductions des déficits publics à l'horizon 2022 supposerait donc que...

- L'Etat limite ses dépenses propres, et arrive à financer notamment, le coût des mesures en réponse aux demandes légitimes issues du mouvement des « gilets jaunes » ... tout en respectant les objectifs cibles d'économies du programme CAP 22.
- **Les APUL limitent encore leurs dépenses.** Tel est le sens de la loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) ... visant à dégager environ **13 milliards d'économies par rapport à des évolutions tendancielle au fil de l'eau** :
 - Les collectivités territoriales, dont les dépenses de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros par an devront respecter un taux d'évolution maximum de 1,2% par rapport à leurs dépenses de 2017 sous peine de pénalités financières. C'est le cas de BAGNOLET.

- Chaque collectivité est tenue de piloter ses ratios d'endettement et leurs trajectoires d'évolution, et, en cas, de « dérapage », de proposer des mesures de corrections en pluri-annualité. Concrètement l'objectif recherché par l'Etat est d'inciter les collectivités telle que la nôtre à dégager plus d'autofinancement (via une réduction des dépenses de fonctionnement) ... sans pour autant réduire notre capacité d'investissement. Cela place la commune face au problème de la « *quadrature du cercle* », dans un contexte de réduction des concours financiers de l'Etat, dans un contexte économique local difficile et avec des contraintes de services publics élevées compte tenu des difficultés socio-économiques de nos concitoyens.

Le respect de la trajectoire globale du déficit public supposerait que les APUL dégagent un excédent en 2022 de 19,5 Mds€.

Cette performance constituerait une amélioration inédite et rapide dans l'histoire de la décentralisation.

La loi de programmation prévoit que l'amélioration du solde des collectivités sera assurée principalement par une réduction des dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de faible progression des recettes, cet objectif dépend donc largement de la capacité des collectivités à limiter encore l'évolution de leurs charges de gestion, et notamment, pour les 322 collectivités françaises qui sont sous contrat avec l'Etat dans le cadre d'une progression maximum de +1,2%.

La Cour des Comptes a fait part de ses doutes sur l'impact de ces mesures, notamment parce que le dispositif de contractualisation s'applique uniquement sur les dépenses du budget principal (finalement 45% des dépenses des APUL). En outre, le périmètre des collectivités contractantes exclut les Etablissements Publics Territoriaux de la Métropole du Grand Paris, dont les budgets dépassent les 60 millions d'euros. Les impacts de la « contractualisation » pourraient ainsi se révéler limités car, au final, ce seraient seulement 45% des dépenses des APUL qui seront concernés par l'encadrement des évolutions de charges si l'on agrège budgets principaux et budgets annexes.

Ainsi, si les économies attendues via notamment la contractualisation ne sont pas au rendez-vous, le risque est avéré d'un retour à terme des baisses de dotations généralisées à toutes les collectivités quels que soient leur taille et les volumes de leur budget.

On rappelle que BAGNOLET a déjà perdu 53% de sa dotation forfaitaire depuis 2014.

Compte tenu de ces risques et des difficultés financières persistantes de la ville, le budget 2019 devra donc poursuivre la démarche engagée de maîtrise des charges, tout respectant les engagements prioritaires de la mandature, notamment en matière de rénovation urbaine.

2. Les hypothèses de recettes de fonctionnement pour 2019.

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées pour 2019, à 80.862.793 €.

Elles seraient en baisse de 680.409 € par rapport à 2018 soit -0,8%.

Cette prévision reste optimiste dans la mesure où elle suppose que la perte de 2 millions d'euros de recettes 2018 non récurrentes en 2019 (recettes d'exercices antérieurs suite au travail de retraitement des comptes d'attente) est atténuée par une forte progression des recettes fiscales de la ville (à taux d'imposition inchangés).

	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019		Variations de BP à BP	
Total des recettes réelles de fonctionnement	81 543 201	80 862 793		- 0,8%	- 680 409
Recettes non récurrentes des comptes d'attente	2 000 000	0			- 2 000 000
Autres recettes réelles de fonctionnement	79 543 201	80 862 793	100%	+ 1,7%	+ 1 319 591
013 Atténuations de charges	500 000	500 000	1%	+ 0%	+ 0
70 Produits des services, ...etc.	4 145 004	4 250 000	5%	+ 2,5%	+ 104 996
73 Im pôts et taxes	62 362 397	63 967 229	79%	+ 2,6%	+ 1 604 832
74 Dotations, subv., participations	11 147 048	11 195 564	14%	+ 0,4%	+ 48 516
75 Autres produits de gestion courantes	988 750	950 000	1%		- 38 750
77 Produits exceptionnels	400 000	0	0%		- 400 000
76 Produits financiers	2	0	0%		- 2

2.1. Les hypothèses de recettes fiscales 2019.

Les recettes du chapitre 73 portent à elles seules près de 80% des recettes de fonctionnement totales prévisionnelles de la ville.

Elles sont évaluées à 63.967.229 € en progression simulée de +2,6% environ, essentiellement portés par le dynamisme escompté des bases fiscales.

	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019		Variations de BP à BP	
73- Im pôts et Taxes	62 362 397	63 967 229	100%	+ 2,6%	+ 1 604 832
Attribution de compensation	23 289 981	23 289 981	36%	+ 0%	+ 0
Produits fiscaux TH-TF	32 638 643	34 499 062	54%	+ 5,7%	+ 1 860 419
Majoration TH des résidences secondaires	416 164	416 164	1%	+ 0,0%	+ 0
FSRDF	1 871 450	1 833 359	3%	- 2,0%	- 38 091
FPC attribution	713 663	713 663	1%	+ 0,0%	+ 0
Droit de mutation	1 300 000	1 100 000	2%		- 200 000
Autres im pôts et taxes	2 132 496	2 115 000	3%	- 0,8%	- 17 496

L'attribution de compensation versée à la ville : **23.289.981 €.**

Cette AC est versée par la Métropole du Grand Paris (MGP) au titre des recettes « économiques ». Sous réserve de nouveaux transferts à la MGP, cette AC est figée : ce sont donc environ 36% des recettes du chapitre 73 qui ne progresseront pas. Rappelons que BAGNOLET reverse plus de la moitié de cette recette à l'établissement public Est Ensemble (EPT).

Les produits fiscaux TH et TF :

Les simulations de recettes fiscales aboutiraient, à taux d'imposition inchangés, à un produit global de **34.499.062 €** en progression de **+1.860.419 €**.

Ce montant simulé est adossé aux hypothèses suivantes :

- Le coefficient d'actualisation forfaitaire des bases sera de l'ordre de +2,2% en 2019 bien supérieur, dans un contexte d'inflation, à celui des années précédentes (+1,2% en 2018 et +0,4% en 2017). Avant variation physique, les bases fiscales de la ville devraient donc progresser de +2,2% en 2019 par la simple application des dispositifs réglementaires légaux, soit un gain d'environ +710.000 €
- Par ailleurs, il est estimé que la livraison de 794 logements nouveaux générera environ +1.138.000 € de recettes fiscales supplémentaires dès 2019 dont ... :
 - +821.000 € de produits TH
 - +317.000 € de produits FB

Ce dernier point constitue une hypothèse optimiste dans la mesure où il suppose que les logements nouveaux seront tous occupés au 1^{er} janvier de 2019.

Note : La suppression généralisée de la TH pourrait intervenir en 2020 ou 2021. Ce faisant, les communes ne bénéficieraient plus du dynamisme des bases qu'elles escomptaient, notamment pour celles qui, comme BAGNOLET, prévoient à partir de 2020, des programmes de construction nouveaux (1.260 logements nouveaux sur 2020-2023). Dans ce cadre, le budget de BAGNOLET pourrait ne jamais percevoir environ 1.300 K€ de produit de TH liés aux programmes futurs de logements neufs. Les fruits fiscaux du développement urbain de la ville risquent donc d'être limités à terme, au seul rendement de la taxe sur le foncier bâti.

Par ailleurs, la majoration de TH des résidences secondaires actée par la ville à 60%, est supposée générer un produit de 416.000 € environ comme en 2018 (recette non remise en cause par le projet de suppression de la TH).

Ces hypothèses seront confirmées ou amendées suite à la notification des services fiscaux courant mars-avril 2019.

Note : La LFI de 2018 prévoyait que les entreprises assujetties à la cotisation minimum de Contribution foncière économique (CFE) et qui ont de très faibles chiffres d'affaires (moins de 5.000 €), seront exonérées à compter de 2019 de la CFE. La perte de recettes subies par l'EPT, lui sera compensée au taux CFE de 2018. Toute une série de contribuables de BAGNOLET bénéficiera donc, en 2019, d'une baisse de pression fiscale CFE.

Les recettes liées aux Fonds de péréquation :

- **L'attribution du FSRIDF** : la ville a été classée, en 2018, au 102^{ème} rang parmi les 183 communes d'Île de France les plus défavorisées éligibles à l'attribution du FSRIDF. Elle a perçu à ce titre une attribution FSRIF de 1.871 K€. Le BP 2019 retient l'hypothèse d'une légère baisse de cette attribution dans la mesure où l'enveloppe régionale mise en répartition en 2019 est figée au niveau de 2018 (330 millions) supposant une valeur de point en stagnation voire en légère baisse si davantage de communes y étaient éligibles. Par ailleurs, du fait du décalage entre la population INSEE utilisée pour le calcul de ces dotations et la population réelle de la commune, celle-ci stagne et n'emporte pas d'effet positif sur l'évolution de nos dotations.

- **L'attribution du FPIC** : L'enveloppe nationale du FPIC est gelée, en 2019, au niveau de 2018 à 1 milliard d'euros. Sous réserve des simulations 2019 que devrait nous adresser l'EPT, la ville a supposé que l'enveloppe d'attribution qui sera mise en répartition sur le territoire de notre ensemble intercommunal (EPT + Villes), est constante par rapport à 2018 (10.354.000 €). BAGNOLET a perçu en 2018, une quote-part de 713.663 €. Dans l'attente des notifications, et des décisions de répartition de l'EPT, le BP 2019, maintient constante cette attribution FPIC.

Les autres impôts et taxes :

- Les droits de mutation sont calés, par prudence, à 1.100.000 € en légère diminution par rapport aux prévisions du BP 2018, mais proches du réalisé de cette même année. La commune pourrait percevoir en cours d'exercice un produit exceptionnel d'environ 1.200.000€ correspondant à la cession des tours Mercuriales cependant, cette opération n'est pas encore finalisée à ce stade.
- Les autres recettes fiscales (taxe de séjour, ...etc.) sont supposées constantes par rapport aux prévisions 2018.

2.2. Les Dotations, subventions et participations simulées pour 2019.

Les recettes du chapitre 74 représentent 14% environ des recettes de fonctionnement totales prévisionnelles de la ville.

Elles sont évaluées à 11.195.564 € et seraient en quasi-stagnation par rapport à 2018.

	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019		Variations de BP à BP	
74 – Dotations, subventions et participations	11 147 048	11 195 564	100%	+ 0,4%	+48 516
<i>Dotat ion Forfaitaire</i>	<i>3 137 995</i>	<i>2 949 785</i>	<i>26%</i>	<i>- 6%</i>	<i>- 188 210</i>
<i>Dot. Solidarité Urbaine (DSU)</i>	<i>2 081 967</i>	<i>2 216 028</i>	<i>20%</i>	<i>+ 6,4%</i>	<i>+134 061</i>
<i>Com pensat ion des exonérat ions FB</i>	<i>286 788</i>	<i>285 088</i>	<i>3%</i>		<i>- 1 700</i>
<i>Com pensat ion des exonérat ions TH</i>	<i>1 199 239</i>	<i>1 303 603</i>	<i>12%</i>		<i>+104 364</i>
<i>Autres subven tions</i>	<i>4 441 059</i>	<i>4 441 059</i>	<i>40%</i>	<i>+ 0%</i>	<i>+0</i>

Comme pour l'attribution du FSRIF, la dotation forfaitaire et la DSU sont impactées par le niveau de la population.

Population DGF 2019 simulée				
Bagnolet	2 017	2 018	2019 simulé	Var. 2018-2019
Population Insee	36 237	36 080	36 047	- 33
+ Population en résidences secondaires (1 RS = 1 hab)	207	203	182	- 21
+ Population par places de caravanes (1 caravane = 2 hab si DSU)	0	0	0 par hypothèse	+ 0
= Population DGF	36 444 hab.	36 283 hab. - 161	36 229 hab. - 54	- 54

Population DGF 2019 simulée

	2 018				2019 simulée				Variations
	Population Insee 2015	Population en résidences secondaires 1 RS = 1 hab)	Population par places de caravanes 0 caravane = 2 hab si DSU)	Pop. DGF 2018	Population Insee 2016	Population en résidences secondaires 1 RS = 1 hab)	Population par places de caravanes 0 caravane = 2 hab si DSU)	Pop. DGF 2019	
Bagnolet	36 080	203	0	36 283	36 047	182	0 (hypothèse)	36 229	- 54 hab. - 0,1%
Bobigny	52 020	27	0	52 047	52 633	42	0 (hypothèse)	52 675	+ 628 hab. + 1,2%
Bondy	53 686	88	0	53 774	53 416	100	0 (hypothèse)	53 516	- 258 hab. - 0,5%
Les Lilas	23 110	257	0	23 367	23 119	247	0 (hypothèse)	23 366	- 1 hab. - 0,0%
Montreuil	107 564	611	0	108 175	109 235	599	0 (hypothèse)	109 834	+ 1 659 hab. + 1,5%
Noisy-le-Sec	43 557	71	0	43 628	43 693	112	0 (hypothèse)	43 805	+ 177 hab. + 0,4%
Pantin	55 469	628	0	56 097	55 585	718	0 (hypothèse)	56 303	+ 206 hab. + 0,4%
Le Pré-Saint-Gervais	17 779	108	0	17 887	17 871	107	0 (hypothèse)	17 978	+ 91 hab. + 0,5%
Romainville	26 173	107	0	26 280	26 640	111	0 (hypothèse)	26 751	+ 471 hab. + 1,8%
TOTAL sur 1EPT	415 438	2 100	0	417 538	418 239	2 218	0	420 457	+ 2 919 hab. + 0,7%
dont : Bagnolet	36 080	203	0	36 283	36 047	182	0	36 229	- 54 hab. - 0,1%
dont autres communes	379 358	1 897	0	381 255	382 192	2 036	0	384 228	+ 2 973 hab. + 0,8%

Poids de Bagnolet sur la population NSEE totale	8,69%	8,62%
---	-------	-------

Dotation Forfaitaire simulée pour 2019 :

La contribution au redressement des finances publiques n'est pas réactivée depuis 2018 ... au profit du mécanisme contractuel de limitation d'évolution des charges mis en place par la LPFP contraignant les évolutions de charges des collectivités avec plus de 60 millions d'euros de budget de fonctionnement.

Néanmoins, la Dotation Forfaitaire continuera de diminuer en 2019 du fait de :

- La légère baisse de la population communale retenue pour le calcul de la DGF ;
- L'« écrêtement » qui s'applique, chaque année, de façon à ce que les communes autofinancent, à coût nul pour l'Etat, la progression de l'enveloppe de DSU mise en répartition.

La Dotation forfaitaire 2019 de la ville est simulée à **2.949.785 €** ... en baisse de -188.000 € par rapport à 2018.

D.S.U simulée pour 2019 :

L'enveloppe nationale de DSU progresse faiblement cette année : de 90 millions d'euros en 2019 contre +110 millions d'euros en 2018 et +180 millions d'euros en 2015-2016-2017. Cette faible progression nationale peut s'expliquer par :

- Le fait que les hausses nationales de DSU entre 2014-2017, étaient d'autant plus justifiées par la volonté du gouvernement d'atténuer, pour les communes défavorisées, les effets de la montée en puissance de la contribution au redressement des finances publiques ... qui est stabilisée depuis 2017.

- Les collectivités « autofinancent », à coût nul pour l'Etat, les progressions nationales d'enveloppes via, depuis 2018, la baisse de la Dotation Forfaitaire des communes (écrêtement) et la baisse de la dotation de Compensation des EPCI.

La DSU de la ville pourrait ne progresser que faiblement en 2019 compte tenu :

- D'une hypothèse de valeur de point en baisse ;
- De la légère baisse de la population.

On retient au BP 2019, une DSU simulée à 2.657.000 € en progression de +134.000 € ... soit un tassement des évolutions par rapport aux années précédentes (+164.000 € en 2018 et +274.000 € en 2017), compte tenu du moindre abondement de l'enveloppe mise en répartition.

Attention : La ville a été classée en 2018, au 255^{ème} rang parmi les 686 communes les plus défavorisées de France éligibles à la DSU. Dans ces conditions, elle ne pourra pas bénéficier de la mesure d'exemption de CONTRIBUTION au FPIC en 2019 puisqu'elle ne fait plus partie, en 2018, des 250 communes les plus défavorisées.

Autres subventions simulées pour 2019 :

Il a été considéré que les subventions versées par l'Etat, le département et la région sont constantes par rapport aux prévisions du BP 2018. Cela peut s'avérer optimiste au regard des pertes de marges de manœuvre financières de ces entités, notamment du Département et de la Région dont les charges évoluent chaque année de façon exponentielles alors que leurs recettes se réduisent.

2.3. Les autres recettes de fonctionnement simulées pour 2019.

Les autres recettes de fonctionnement sont simulées en baisse de 333.756 € :

- En dépit d'une progression de +105.000 € attendue sur les produits des services suite au chantier de modernisation des tarifications municipales.
- Du fait de la non-reconduction, par prudence, de 400.000 € de produits exceptionnels prévus au BP 2018.

		Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2019	Variations de BP à BP	
Autres recettes de fonctionnement		6 033 756	5 700 000 100%	- 5,5%	- 333 756
70	Produits des services, du domaine, ...	4 145 004	4 250 000 75%	+ 3%	+104 996
014	Atténuations de charges	500 000	500 000 9%		+0
75	Produits de gestion courantes	988 750	950 000 17%		- 38 750
77	Produits exceptionnels	400 000	0 0%		- 400 000
76	Produits financiers	2	0 0%		- 2

L'ensemble de ces hypothèses, dont certaines sont volontaristes, aboutit à un total de recettes réelles de fonctionnement pour 2019, estimé à 80.862.793 € ...en baisse **de 680.409 € par rapport à 2018 soit -0,8%.**

3. Les hypothèses de charges de gestion pour 2019.

Il faut rappeler que dans le cadre du contrat dans lequel la commune est engagée avec l'Etat comme toutes les communes ayant plus de 60 millions d'euros de budget de fonctionnement, l'évolution maximum annuelle des dépenses réelles fonctionnement de 2018 à 2020 est limitée à +1,5% par rapport à 2017.

Le tableau ci-dessous fixe la trajectoire prévue au contrat

	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	77 741 486 €	78 907 608 €	80 091 222 €	81 292 591 €

Sur cette base, les dépenses de fonctionnement ne sauraient donc dépasser 80 091 222 € en 2019.

A ce stade d'élaboration budgétaire, les dépenses réelles de fonctionnement envisagées s'élèvent à 79 187 000 €.

		BP 2018	Prévisionnel 2019	Variations de BP à BP	
011	Charges à caractère général	13 232 226	13 080 000	-1,2%	-152 226
012	Frais de personnel	43 982 460	44 200 000	0,5%	217 540
014	Contribution FPIC	0	270 000		270 000
65	Autres charges de gestion courante	16 252 925	16 627 000	2,3%	374 075
67	Charges exceptionnelles	105 500	110 000	4,3%	4 500
Total des dépenses de gestion courante		73 573 111	74 287 000	1,0%	713 889
66	Frais Financiers	4 960 000	4 814 811	-2,9%	-145 189
Total des dépenses réelles de fonctionnement		78 533 111	79 101 811	0,7%	568 700

La Contribution au FPIC :

En 2018, la ville n'a pas été appelée en contribution au FPIC dans la mesure où elle faisait partie en 2017, des 250 communes les plus défavorisées éligibles à la DSU.

En 2019, le BP prévoit d'inscrire une dépense de FPIC de **270.000 €** en supposant, toutes choses égales par ailleurs, que le montant de la contribution mise à la charge de l'ensemble intercommunal (EPT + ville) demeure constant par rapport à l'année dernière (4.256.967 €).

Le versement de FCCT :

La ville reverse depuis 2016 à son EPT, un FCTT constitué de trois parts :

- La part-Fiscalité correspondant à :
 - L'ancienne « Dotation de compensation » de l'ex Communauté d'agglomération Est Ensemble, figée à son niveau 2015. Cette dépense est financée par une majoration à due concurrence de l'AC de la ville
 - La quote-part de produit 2015 de TH-TF de l'ancien EPCI actualisée chaque année comme l'actualisation forfaitaire des bases soit +2,2% en 2019 : la ville supportera à ce titre une dépense supplémentaire de **+100.000 €** ;
- La part « Charges transférées » au titre des compétences PLU-Cohésion sociale-développement urbain ;
- La part « Equilibre » : les villes du périmètre participent chaque année à l'amélioration des équilibres financiers de l'EPT, en lui garantissant un montant total de recettes supplémentaires de 2.500.000 €. La quote-part de BAGNOLET est d'environ 230.000 €.

On rappelle que les EPT étaient garantis par la MGP de percevoir de 2016 à 2018 compris, le montant de Dotation d'Intercommunalité que les anciens EPCI encaissaient avant le passage en MGP. La loi NOTRe prévoyait que cette garantie de recettes pour les EPT s'éteignait à compter de 2019. L'application du texte voté aboutissait donc à amputer le budget des EPT d'une ressource structurante sans que n'ait été prévu un quelconque mécanisme de compensation. Les élus locaux se sont mobilisés courant 2018, pour dénoncer le non-respect du principe de neutralité financière ayant présidé à la constitution de la MGP. Ce faisant, la loi de finances pour 2019 a maintenu cette garantie de recettes aux EPT, mais pour 2019 seulement.

Cela signifie que, sauf nouvelle réécriture de la loi NOTRe, l'EPT devrait perdre en 2020, cette garantie de recettes. Si cela devait se confirmer, le risque est fort que l'EPT se tourne vers ses communes-membres pour compenser cette perte et demande un abondement aux communes du FCCT qu'elles lui versent.

Les Charges à caractère général (011) :

Les charges à caractère général enregistrent une baisse de 1,2 %. Des enveloppes ont été déterminées dans le cadrage budgétaire permettant de contenir l'évolution de ces dépenses.

Frais de personnel (012) :

ANNEES	BP	DM	MONTANT DU REALISE	évolution n/n-1
2014	40 092 787	2 070 000	42 161 289 €	
2015	42 408 040	1 500 000	43 887 057 €	4,09%
2016	44 118 000	650 000	44 388 393 €	1,14%
2017	43 603 000	300 000	43 724 400 €	-1,50%
2018	43 982 460	-	42 722 054 €	-2,29%

Le pilotage de la masse salariale a fait l'objet d'une amélioration sensible. Des outils de gestion ont été mis en place depuis un an, permettant une meilleure prévision et un meilleur suivi budgétaire. Ainsi le chapitre 012 qui, depuis 2015, avait fait l'objet de ré-abondement de crédits en décision modificative n'a fait l'objet d'aucune augmentation en 2018.

En 2019, il est prévu d'inscrire une somme de 44 200 000 € en dépenses de personnel soit une évolution de plus 1 478 000€. L'évolution du GVT représente environ 28 % de cette augmentation.

Structure des effectifs

LES AGENTS 2017						LES AGENTS 2018					
Titulaires						Titulaires					
CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL	CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL
CATEGORIE A	32	64	18	36	50	CATEGORIE A	3	33	6	67	9
CATEGORIE B	52	62,7	31	37,3	83	CATEGORIE B	55	63	33	38	88
CATEGORIE C	375	57,7	275	42,3	650	CATEGORIE C	370	58	264	42	634
TOTAL	459	58,6	324	41,4	783	TOTAL	461	59	323	41	784
Contractuel.le.s						Contractuel.le.s					
CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL	CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL
CATEGORIE A+						CATEGORIE A+					
CATEGORIE A	17	54,8	14	45,2	31	CATEGORIE A	20	62,5	12,0	37,5	32
CATEGORIE B	14	40	21	60	35	CATEGORIE B	16	45,7	19,0	54,3	35
CATEGORIE C	61	67,8	29	32,2	90	CATEGORIE C	60	68,2	28,0	31,8	88
TOTAL	92	59	64	41	156	TOTAL	96	61,9	59,0	38,1	155
Horaires						Horaires					
CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL	CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL
CATEGORIE A+						CATEGORIE A+					
CATEGORIE A	22	56,4	17	43,6	39	CATEGORIE A	21	53,8	18	46,2	39
CATEGORIE B	6	46,2	7	53,8	13	CATEGORIE B	3	75,0	1	25,0	4
CATEGORIE C	124	65,6	65	34,4	189	CATEGORIE C	126	60,9	81	39,1	207
TOTAL	152	63,1	89	36,9	241	TOTAL	150	60,0	100	40,0	250
Tout statut confondu						Tout statut confondu					
CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL	CATEGORIES	FEMMES	%	HOMMES	%	TOTAL
CATEGORIE A	71	59,2	49	40,8	120	CATEGORIE A	74	59,7	50	40,3	124
CATEGORIE B	72	55	59	43,2	131	CATEGORIE B	74	58,3	53	41,7	127
CATEGORIE C	560	60,3	369	40,5	929	CATEGORIE C	556	59,8	373	40,2	929
TOTAL	703	59,6	477	40,4	1180	TOTAL	707	59,5	482,0	40,5	1189

Age moyen par statut, sexe et catégorie professionnelle

LES AGENTS 2017				LES AGENTS 2018			
	Titulaires				Titulaires		
CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL	CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
				CATEGORIE A+	55,67	52	53,84
CATEGORIE A	48,03	46,22	47,13	CATEGORIE A	48,22	45,4	46,81
CATEGORIE B	48,52	47,19	47,86	CATEGORIE B	49,18	47,91	48,55
CATEGORIE C	46,49	44,96	45,72	CATEGORIE C	46,68	45,8	46,24
TOTAL	46,82	45,24	46,9	TOTAL	49,94	47,78	48,8575
	Contractuel.le.s				Contractuel.le.s		
CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL	CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CATEGORIE A	35,76	48,07	41,92	CATEGORIE A	37,1	46,14	41,62
CATEGORIE B	42	41,33	41,67	CATEGORIE B	42,31	42,84	42,575
CATEGORIE C	41,43	39,14	40,28	CATEGORIE C	34,44	23	28,72
TOTAL	40,47	41,81	41,29	TOTAL	37,95	37,3266667	37,6383333
	Horaires				Horaires		
CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL	CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CATEGORIE A	50,18	49,71	49,94	CATEGORIE A	50,76	49,39	50,08
CATEGORIE B	44,33	26,43	35,38	CATEGORIE B	50	57	53,5
CATEGORIE C	35,89	27,38	31,64	CATEGORIE C	33,93	27,13	30,53
TOTAL	38,29	31,57	38,99	TOTAL	44,90	44,51	44,70
	Tout statut confondu				Tout statut confondu		
CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL	CATEGORIES	FEMMES	HOMMES	TOTAL
CATEGORIE A	44,7	48	46,3	CATEGORIE A+	55,67	52	53,84
CATEGORIE B	45	38,3	41,6	CATEGORIE A	45,36	46,98	46,17
CATEGORIE C	41,3	37,2	39,2	CATEGORIE B	47,16	49,25	48,21
TOTAL	41,9	39,5	40,7	CATEGORIE C	38,35	31,98	35,16
				TOTAL	46,64	45,05	45,84

Nombre moyen de jours de formation statutaire (dont suite à concours interne ou chargement de corps), formation professionnelle par catégorie hiérarchique (A+, A, B, C)

2017				2018			
CATEGORIES/SEXE	NBRE DE JOURS DE FORMATION	NBRE D AGENTS	MOYENNE DU NBRE DE JOURS PAR AGENTS	CATEGORIES/SEXE	NBRE DE JOURS DE FORMATION	NBRE D AGENTS	MOYENNE DU NBRE DE JOURS PAR
CAT A	158,2	36	4,4	CAT A	780	40	20
FEMMES	111,7	23	4,9	FEMMES	504	24	21
HOMMES	46,5	13	3,6	HOMMES	276	16	17
CAT B	291,3	38	7,7	CAT B	1317	110	12
FEMMES	226,7	25	9,1	FEMMES	1000	84	12
HOMMES	64,7	13	5	HOMMES	334	26	13
CAT C	574,5	152	3,8	CAT C	3125	711	4
FEMMES	412,2	109	3,8	FEMMES	2145	434	5
HOMMES	162,3	43	3,8	HOMMES	980	277	4
TOTAL	1024	226	5	TOTAL	5222	861	12

Répartition des effectifs selon la durée du temps de travail

SITUATION 2018												
	Fonctionnaires											
	Tous emplois									Tous emplois		Total
	Temps complet		Temps non complet et temps partiel							FEMME	HOMME	
			Par quotité						Total			
			moins de 17 H 30		17 H 30 à moins de 28 H		28 H ou plus					
CATEGORIE	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME				
CATEGORIE A+	2	6										
CATEGORIE A	25	20			1	1	7		9	33	21	54
CATEGORIE B	50	32			1		4	1	6	55	33	88
CATEGORIE C	344	260			11	1	18		30	373	261	634
Total	421	318	0	0	13	2	29	1	45	463	321	784
	Contractuels											
	Tous emplois									Tous emplois		Total
	Temps complet		Temps non complet/partiel							FEMME	HOMME	
			Par quotité						Total			
			moins de 17 H 30		17 H 30 à moins de 28 H		28 H ou plus					
CATEGORIE	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME	FEMME	HOMME				
CATEGORIE A	20	11		1	1	1		1	4	21	14	35
CATEGORIE B	11	18	3	1	1		2		7	17	19	36
CATEGORIE C	58	46	2	2	2		7		13	69	48	117
Total	89	75	5	4	4	1	9	1	24	107	81	188

Rémunérations nettes mensuelles par catégorie

	2017							2018					
	Fonctionnaires			Contractuels				Fonctionnaires			Contractuels		
CATEGORIE	FEMME	HOMME	Dif	FEMME	HOMME	Dif	CATEGORIE	FEMME	HOMME	Dif	FEMME	HOMME	Dif
							CATEGORIE A+	4 524,00	4 804,42	6%			
CATEGORIE A	2 833,70	3 614,60	22%	2 462,71	2 714,58	9%	CATEGORIE A	3 194,54	3 373,09	5%	2 594,71	3 140,48	17%
CATÉGORIE B	2 207,10	2 242,63	2%	1 721,07	1 951,45	12%	CATÉGORIE B	2 362,65	2 501,25	6%	1 972,72	2 189,09	10%
CATÉGORIE C	1 651,44	1 841,18	10%	1 508,59	1 570,36	4%	CATÉGORIE C	1 799,48	1 945,63	8%	1 569,69	1 622,62	3%

Part des primes et indemnités dans la rémunération globale par catégorie

	2018					
	Fonctionnaires			Contractuels		
CATEGORIE	FEMME	HOMME	Dif	FEMME	HOMME	Dif
CATEGORIE A+	30,32	41,80	27%			
CATEGORIE A	28,16	30,86	9%	31,47	34,64	9%
CATÉGORIE B	23,76	25,30	6%	25,10	25,39	1%
CATÉGORIE C	21,48	23,23	8%	16,67	19,08	13%
TOUTES CATEGORIES CONFONDUES	25,93	30,30		24,41	26,37	

**Nombre d'accidents de travail au cours de l'année n (taux de fréquence des accidents de travail);
nombre de maladies professionnelles; nombre de d'allocations temporaires pour invalidité (ATI)**

2017	TITULAIRE CNRACL				2018	TITULAIRE CNRACL			
	NBRE D AGENTS		NBRE DE JOURS			NBRE D AGENTS		NBRE DE JOURS	
LIBELLE ABSENCES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	LIBELLE ABSENCES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
Maladie ordinaire	320	174	9249	5393	Maladie ordinaire	280	138	7904,5	2587
Conge longue maladie/Grave maladie	16	11	4146	2379	Conge longue maladie/Grave maladie	13	5	2094	1320
Maladie longue durée	9	4	2326	924	Maladie longue durée	6	5	950	1285
Accident du travail/Maladie professionnelle	84	63	6454	6178	Accident du travail/Maladie professionnelle	80	43	6860	5790
Congè maternité	19	0	2065	0	Congè maternité	19	0	2171	0
Congè paternité	0	3	0	33	Congè paternité	0	4	0	44
Enfants malades	101	32	480	125	Enfants malades	88	28	427	129
Toutes absences confondues	549	287	24720	15032	Toutes absences confondues	486	223	20406,5	11155

2017	REGIME GENERAL				2018	REGIME GENERAL			
	NBRE D AGENTS		NBRE DE JOURS			NBRE D AGENTS		NBRE DE JOURS	
LIBELLE ABSENCES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES	LIBELLE ABSENCES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	HOMMES
Maladie ordinaire	78	33	1717	486	Maladie ordinaire	77	33	1691	589
Conge longue maladie/Grave maladie	2	0	400	0	Conge longue maladie/Grave maladie	0	0	0	0
Maladie longue durée	0	0	0	0	Maladie longue durée	0	0	0	0
Accident du travail/Maladie professionnelle	11	6	244	138	Accident du travail/Maladie professionnelle	11	6	235	138
Congè maternité	17	0	2242	0	Congè maternité	9		743	
Congè paternité	0	0	0	0	Congè paternité	0	0	0	0
Enfants malades	26	7	141	29	Enfants malades	38	10	173	20,5
Toutes absences confondues	134	46	4744	653	Toutes absences confondues	135	49	2842	747,5

Heures supplémentaires

2017	2018
304 329 €	227 129€

Participation mutuelle

Année	Nb Tit	Nb N Tit	Nb total	évolution	Montant Tit	Montant NT	Montant Total	Evolution
2013	244	15	259		88828	4764	93592	
2014	291	20	311	20,08%	110144	6399	116543	24,52%
2015	332	25	357	14,79%	126825	9818	136643	17,25%
2016	359	40	399	11,76%	136375	13055	149430	9,36%
2017	373	45	418	4,76%	142083	17870	159953	7,04%
2018	371	43	414	-0,96%	141697	16053	157750	-1,38%

Mise à disposition de logements

Il s'agit des avantages en nature déclarés par la Ville pour les agents logés par nécessité de service.

Année	Nombre agents	Evolution nb / N-1	Montant	Evolution mtt / N-1
2013	10		10 325	
2014	9	-10,00%	9 209	-10,81%
2015	8	-11,11%	8 930	-3,03%
2016	8	0,00%	8 651	-3,12%
2017	7	-12,50%	7 256	-16,13%
2018	6	-14,29%	6 697	-7,70%

Restauration

Le personnel bénéficie de l'accès au restaurant interentreprises présent au rez-de-chaussée des tours les Mercuriales.

La ville prend en charge quotidiennement une partie du coût du repas. En 2018, cela a représenté une participation de 149 550 €. Un volume de 98 employés journaliers mange régulièrement au restaurant d'entreprise.

Une subvention de 270 000 € est versée par la commune au CASC pour le financement d'actions sociales et culturelles à destination du personnel communal. La ville met également deux agents à disposition du CASC pour un coût de 55 000 € ainsi que des locaux.

Départs à la retraite

	Titulaires		Non titulaires		Tous statuts confondus	
Année	Nombre départs	Age moyen	Nombre départs	Age moyen	Nombre départs	Age moyen
2013	18	62	5	62,8	23	62,4
2014	13	62,2	1	64,1	14	63,2
2015	7	61,8	7	64,6	14	63,2
2016	33	60,9	4	62,7	37	61,8
2017	21	63,7	2	64	23	63,9
2018	18	63	3	65,3	21	64,2

Mesures d'insertion des personnels handicapés

<u>Evolution sur 6 ans des cotisations FIPHFP :</u>	
<u>2018</u>	42 897
2017	92 000
2016	0
2015	0
2014	9 016
2013	21 625
2012	65 855

La ville compte dans ses effectifs 48 bénéficiaires de l'obligation d'emploi (agents reconnus travailleurs handicapés, agents reclassés pour inaptitude physique, agents bénéficiaires d'une allocation temporaire d'invalidité), soit 4,92% de ses effectifs.

Par ailleurs la ville a fait appel à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) pour différentes prestations dont le nettoyage des vêtements de travail, à hauteur de 40 907,19 €, et a effectué, pour 5 564,84 €, de dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Ces mesures expliquent la diminution de la cotisation au FIPHFP versée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Temps de travail

Le temps de travail minimal des agents est de 35 heures hebdomadaires, conformément à la délibération du 22 novembre 2001 sur l'aménagement et la réduction du temps de travail dans les services de la mairie de Bagnolet et au décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif au temps de travail.

Les subventions et participations versées (65 hors FCCT) :

Concernant les subventions aux associations, l'objectif est de maintenir le même montant d'aides qu'en 2018.

Il est prévu d'augmenter la subvention versée à la Caisse des Ecoles. En effet, cette subvention n'a pas été revalorisée depuis 2006. Or depuis 2014, la Caisse des écoles a dû prendre en charge sur son budget propre, des dépenses qui concernent le projet de réussite éducative (PRE) dont elle était le support juridique.

Le CCAS devenant la structure juridique du PRE, il y a lieu d'augmenter la subvention versée à cet établissement public.

Le fonds de compensation des charges territoriales versé à l'EPT Est Ensemble s'élèvera à 11 952 374 €.

4. La structure de la dette

Un emprunt global de 19 942 721 € avait été inscrit au BP 2018. Lors des deux décisions modificatives de juin et de décembre, ce volume d'emprunt a été diminué de 4 180 838 €.

Sur le montant restant soit 15 761 882€, 5 000 000 € ont été souscrits en 2018 auprès de la banque CACEIS (groupe caisse d'épargne) au taux de 3.16 %.

Un deuxième emprunt de 5 000 000 € a été souscrit auprès de la banque STX fin novembre et encaissé en janvier 2019. Il figurera dans les restes à réaliser 2018.

L'annuité de la dette 2019 issue des emprunts souscrits à ce jour, est de 11.751.831 € dont :

- 4.814 811 € en frais financiers (chap.66)
- 6.943 937 € en remboursement de capital (chap.16 hors Deutsche Bank)

La Chambre Régionale des Comptes dans son rapport définitif préconise d'inscrire 1.600.000 € au titre des remboursements des emprunts Deutsche Bank

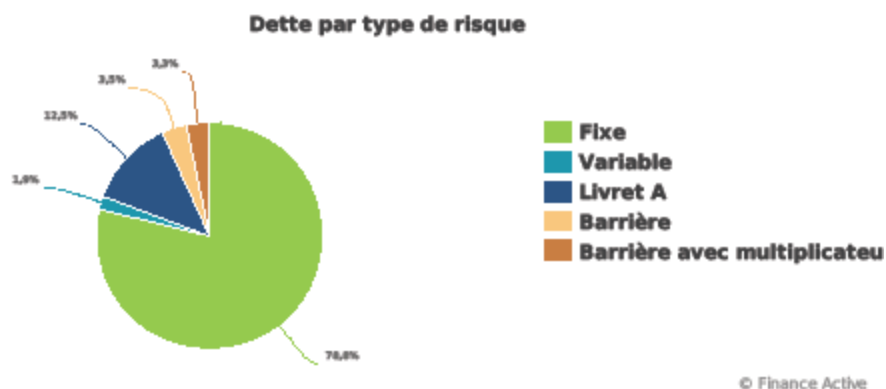
Il s'agit de mettre en réserve chaque année les sommes garantissant le remboursement in fine du capital des trois emprunts Deutsche Bank souscrits en 2015 et 2016.

La trésorerie nous indique que la constitution de provisions n'est pas possible concernant les emprunts contractés. Il faut donc les mettre en réserve par une affectation du résultat de fonctionnement au compte 1068. Ce mode de mise en réserve ne garantit pas durablement l'utilisation de ces affectations au seul remboursement du capital des emprunts Deutsche Bank. Le comptable a saisi sa hiérarchie de cette difficulté.

Synthèse de la dette au 11/02/2019				
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
143 128 654 €	3,39%	14 ans et 7 mois	9 ans et 7 mois	38

Dette par prêteur		
Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	33 556 728 €	23,45%
CAISSE D'EPARGNE	23 041 308 €	16,10%
DEXIA CL	22 686 411 €	15,85%
Deutsche Pfandbriefbank AG	19 000 000 €	13,27%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	13 945 594 €	9,74%
Deutsche Bank	10 000 000 €	6,99%
ARKEA	7 965 716 €	5,57%
EMISSION OBLIGATAIRE	5 000 000 €	3,49%
CREDIT AGRICOLE	4 310 754 €	3,01%
Autres prêteurs	3 622 143 €	2,53%
Ensemble des prêteurs	143 128 654 €	100,00%

Dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	112 766 859 €	78,79%	3,68%
Variable	2 717 774 €	1,90%	0,00%
Livret A	17 910 909 €	12,51%	1,72%
Barrière	5 032 054 €	3,52%	4,26%
Barrière avec multiplicateur	4 701 059 €	3,28%	3,89%
Ensemble des risques	143 128 654 €	100,00%	3,39%



Dette par année						
	2019	2020	2021	2022	2023	2028
Encours moyen	140 066 459,68 €	133 021 843,08 €	125 788 883,26 €	118 289 341,97 €	110 242 888,00 €	71 285 333,72 €
Capital payé sur la période	6 943 937,44 €	7 128 965,83 €	7 215 325,53 €	7 889 054,39 €	8 002 928,85 €	6 073 598,20 €
Intérêts payés sur la période	4 814 811,06 €	4 561 656,78 €	4 299 978,93 €	4 069 661,45 €	3 791 423,99 €	2 335 737,11 €
Taux moyen sur la période	3,35%	3,32%	3,33%	3,33%	3,32%	3,11%

5. Les dépenses d'équipement 2019

Le programme de rénovation urbaine des quartiers des Malassis et de la Noue doit être achevé fin 2020 pour un volume d'investissement très élevé.

Sur 2019, cela représente un montant de 23.814.969 €.

Une fois ces inscriptions faites, ainsi que celle liée au projet du PNRQAD du quartier des Coutures, les crédits disponibles pour l'investissement courant sont très limités. Un effort minimal d'entretien de la voirie et du patrimoine bâti sera garanti par l'inscription d'environ 1.600.000€ de crédits.

A compter de l'exercice 2020 les dépenses liées au 1^{er} programme de rénovation urbaine commenceront à décroître et la commune retrouvera de plus grandes marges d'investissement courant à compter de 2021.

	DEPENSES	
	Inscription 2019	inscription2020
Projets de renouvellement urbain		
Travaux espaces publics	5 100 000,00	731 824,00
MOE espaces publics et bureau d'études	200 000,00	87 027,00
CPA La Noue	9 236 860,00	6 849 459,00
OPCIC	69 743,00	130 645,88
Subvention d'équilibre OPH	1 034 837,00	1 034 837,00
Viabilisation terrain AFL	267 244,13	-
MOE Pêche d'Or	713 142,86	534 857,14
Travaux Pêche d'Or	6 473 142,86	4 854 857,14
Crèche Sampaix	720 000,00	355 200,00
Sous-total	23 814 969,85	14 578 707,16
Autres inscriptions		
PNRQAD	348 457,00	348 457,00
Participation Est Ensemble NPRU		
Bail Voirie	800 000,00	800 000,00
Travaux patrimoine	800 000,00	800 000,00
Cession Franklin OPH		
Cession charge foncière commerce AFL		
Cession Blanqui phase 3		
Sous-total	1 948 457,00	1 948 457,00
Total	25 763 426,85	16 527 164,16

6. Le remboursement du capital de la dette en 2019 :

Une somme de 6.950 000 € est inscrite pour le remboursement du capital (chap.16 hors Deutsche Bank).

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport définitif préconise d'inscrire 1.600.000 € chaque année au titre des remboursements des emprunts Deutsche Bank ;

Il s'agit de mettre en réserve chaque année les sommes garantissant le remboursement in fine du capital des trois emprunts Deutsche Bank souscrits en 2015 et 2016.

Compte tenu d'une épargne disponible fortement négative, il n'est pas possible d'inscrire la totalité du montant de réserve préconisé par la CRC en 2019, néanmoins la ville augmentera significativement cette inscription par rapport à 2018.

7. Les recettes d'investissement 2019

Il est prévu l'inscription d'un montant global de 9 131 000 € de recettes comprenant notamment les produits de la taxe d'aménagement, du FCTVA, les subventions au titre du PRU et des produits de cession.

Ces recettes sont très faibles et contraignent à l'inscription d'un besoin de financement à hauteur de près de 23 126 367 €.

8. Prospective budgétaire et trajectoire de correction

	BP 2018	équilibre BP 2019	équilibre BP 2020
Recettes de fonctionnement	81 517 690	81 277 633 -240 057 -0,3%	82 659 353 1 381 720 + 1,7%
Charges de gestion	73 573 112	74 287 000 +713 888 + 1,0%	72 058 390 -1 514 722 -3,0%
Soit Recettes - charges de gestion	7 944 578	6 990 633	9 219 243
Annuité de la dette	12 310 000	12 650 000	13 300 000
dont Frais Financiers	4 960 000	4 900 000	5 300 000
dont Remboursement capital de la dette	7 000 000	6 950 000	7 200 000
dont Remboursement DEUTSCHE BANK	350 000	800 000	800 000
Epargne disponible	-4 365 422	-5 659 367	-4 080 757
Dépenses d'équipement	26 790 228	25 763 426	16 527 164
Recettes d'équipement dont :	26 790 228	26 598 000	15 692 327
dont Epargne disponible	-4 365 422	-5 659 367	-4 080 757
dont FCTVA, Subv., cessions, ...	11 212 929	9 131 000	7 936 000
dont Emprunts nouveaux	19 942 721	23 126 367	22 742 757
Taux de financement par emprunt	74%	87%	86%
Encours de la dette au 01/02/N	134 791 212	143 905 694	
Encours de la dette au 31/12/N	147 383 933	166 232 061	165 848 451
"Besoin de financement annuel"	+12 592 721	+22 326 367	+21 942 757
Capacité de désendettement	49 ans	80 ans	38 ans
P h fond de la LPFP = 12 ans			

Conclusion

Le contexte national demeure défavorable à la ville de Bagnolet avec une poursuite de la diminution de sa dotation forfaitaire, un ralentissement de la péréquation et une possible diminution des cofinancements publics. Les perspectives pour 2020 et 2021 sont inquiétantes considérant d'une part, la perte de dynamique fiscale liée à la probable suppression de la taxe d'habitation et, d'autre part, le dérapage de la trajectoire budgétaire de l'Etat qui pourrait être amené à faire peser un effort supplémentaire sur les collectivités locales.

Si le dynamisme des bases fiscales en 2019 compense en partie l'évolution des dotations et la diminution des recettes exceptionnelles, les recettes de fonctionnement de la collectivité seront en diminution.

Considérant le montant des engagements contraints inscrits en investissement en 2019, en particulier au titre du programme de rénovation urbaine, le budget primitif devra dégager des marges de manœuvre supplémentaires en dépenses de fonctionnement pour garantir un autofinancement optimisé car aucun effort fiscal supplémentaire ne sera demandé aux ménages. Un objectif de diminution de 1,2% a ainsi été fixé aux services de la commune.

Si l'inscription initiale de l'autorisation d'emprunt demeurera importante cette année encore, l'intégralité des marges dégagées en cours d'exercice et lors de l'inscription du solde de l'exercice précédente viendront la minorer à due concurrence. Enfin, la ville tiendra compte des recommandations formulées par la chambre régionale des comptes dans son rapport.

L'ensemble de ces mesures viseront à garantir le respect des orientations budgétaires fixées depuis le début du mandat autour de trois piliers : le maintien de l'offre de services publics du quotidien, une politique d'investissement ambitieuse autour du programme de rénovation urbaine et du patrimoine scolaire et le redressement progressif de la situation financière de la commune.